

États financiers de

FUTURPRENEUR CANADA

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2025



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Vaughan Metropolitan Centre
100, New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Futurpreneur Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Futurpreneur Canada (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;



Page 3

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 16 juillet 2025

FUTURPRENEUR CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2025, avec les informations comparatives pour 2024

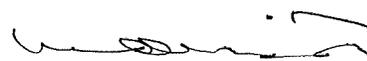
	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 862 034 \$	17 273 920 \$
Apports à recevoir et débiteurs (note 2)	6 220 812	211 161
Tranche des prêts échéant à moins de un an (note 3)	12 917 963	12 841 725
Intérêts courus à recevoir	208 469	253 392
Frais payés d'avance	430 983	376 678
	<u>30 640 261</u>	<u>30 956 876</u>
Prêts (note 3)	21 925 557	21 941 078
Immobilisations (note 4)	831 913	384 717
	<u>53 397 731 \$</u>	<u>53 282 671 \$</u>

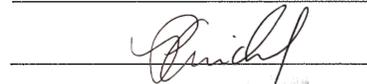
Passif et actif net

Passif à court terme		
Dettes bancaires (note 5)	9 297 415 \$	8 930 101 \$
Créditeurs et charges à payer	1 556 796	1 267 968
Apports reportés (notes 6 et 11)	928 256	1 216 393
	<u>11 782 467</u>	<u>11 414 462</u>
Incitatifs à la location reportés (note 7)	223 070	—
	<u>12 005 537</u>	<u>11 414 462</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	831 913	384 717
Non affecté	29 060 281	29 983 492
Grevé d'une affectation interne (note 8)	11 500 000	11 500 000
	<u>41 392 194</u>	<u>41 868 209</u>
Événement postérieur à la date de clôture (note 2)		
Engagements (note 10)		
	<u>53 397 731 \$</u>	<u>53 282 671 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur

 , administrateur

FUTURPRENEUR CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits		
Apports et commandites (note 11)	17 978 496 \$	12 984 230 \$
Intérêts sur prêts	3 118 052	3 505 262
Placements	551 274	797 725
Commissions sur prêts	470 080	551 275
Autres (notes 5 et 11)	745 528	722 630
	<u>22 863 430</u>	<u>18 561 122</u>
Charges (note 9)		
Programmes entrepreneuriaux	16 181 172	12 979 175
Initiatives de sensibilisation	2 335 417	2 212 074
Préparation de la collecte de fonds	1 136 565	827 628
Administration	3 686 291	3 464 905
	<u>23 339 445</u>	<u>19 483 782</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(476 015) \$</u>	<u>(922 660) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025, avec les informations comparatives pour 2024

				2025	2024
	Investi en immobilisations	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	384 717 \$	29 983 492 \$	11 500 000 \$	41 868 209 \$	42 790 869 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(368 934)	(107 081)	–	(476 015)	(922 660)
Achat d'immobilisations	816 130	(816 130)	–	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	831 913 \$	29 060 281 \$	11 500 000 \$	41 392 194 \$	41 868 209 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Rentrées de fonds liées aux apports et commandites	12 426 236 \$	14 773 004 \$
Revenus de placement reçus aux fins d'exploitation	551 274	797 725
Rentrées de fonds provenant des paiements de capital	13 807 194	14 025 733
Revenu reçu provenant des intérêts et des commissions sur prêts	5 186 879	4 988 567
Avances sur prêts	(14 021 250)	(11 778 500)
Avances sur prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es	(3 710 000)	(3 280 000)
Sorties de fonds – charges salariales	(14 351 869)	(12 419 918)
Sorties de fonds – charges d'exploitation	(6 103 231)	(4 991 792)
	(6 214 767)	2 114 819
Financement		
Augmentation de la dette bancaire	367 314	1 043 146
Investissement		
Achat d'immobilisations	(816 130)	(169 208)
Incentifs à la location reçus	251 697	–
	(564 433)	(169 208)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(6 411 886)	2 988 757
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	17 273 920	14 285 163
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	10 862 034 \$	17 273 920 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

Futurpreneur Canada (l'« Organisme ») est un organisme sans but lucratif qui est financé au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé et qui a pour objectif de fournir du mentorat, du soutien aux entreprises et du financement aux jeunes entrepreneurs canadiens qui créent et acquièrent de nouvelles entreprises. L'Organisme a été prorogé en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* en avril 2014.

L'Organisme est un organisme sans but lucratif enregistré exonéré de l'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du Manuel de Comptables Professionnels Agréés du Canada. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements dans des parts de comptes d'épargne à intérêt élevé.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Organisme n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la charge de dépréciation initiale.

c) Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports, y compris les apports de sociétés et les subventions gouvernementales. Les subventions gouvernementales et les commandites de sociétés sont comptabilisées en produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes ont été comptabilisées où les restrictions en matière de dépenses ont été respectées.

Le revenu de placement, qui comprend les intérêts, est comptabilisé à l'état des résultats à mesure qu'il est gagné.

d) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour perte attribuable aux prêts.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour tous les prêts, sauf pour les prêts classés comme étant des prêts douteux. Un prêt est classé comme douteux lorsque, selon la direction, le recouvrement en temps opportun du montant total du capital et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts douteux sont radiés. Les intérêts reçus sur un prêt après sa classification comme étant un prêt douteux ne sont pas comptabilisés à titre de revenus. Les montants recouverts après que des prêts ont été radiés sont compensés et portés en diminution de la provision pour pertes sur prêts.

Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Provision pour pertes sur prêts

La direction de l'Organisme a établi et maintient une provision pour pertes sur prêts qui reflète la meilleure estimation possible des pertes sur prêts compte tenu des conditions en cours. La provision pour pertes sur prêts est portée en diminution des prêts pour obtenir une valeur comptable nette.

f) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes.

Ordinateurs et logiciel	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie utile, selon la moins longue des deux

g) Apports en nature

Les montants des apports reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés dans les états financiers seulement lorsqu'une méthode objective permet de calculer la valeur de ces services et que ces fournitures et ces services auraient, dans d'autres circonstances, été acquis.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. L'élément le plus important pour lequel la direction fait des estimations est la provision pour pertes sur prêts. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Répartition des charges

L'Organisme classe ses activités selon quatre fonctions principales : programmes entrepreneuriaux, initiatives de sensibilisation, préparation de la collecte de fonds et administration. Le coût de chaque fonction comprend les coûts directs liés à ces fonctions, soit les charges salariales, les autres charges directes et les attributions.

Les charges salariales sont attribuées au besoin si une activité touche plus d'une fonction.

L'Organisme engage un certain nombre de coûts indirects partagés et de charges d'exploitation et autres charges communes qui ont trait à plus d'une fonction, qu'il attribue. Ces coûts comprennent les frais de gestion et de personnel administratif, les coûts liés à l'occupation, d'autres charges d'exploitation et l'amortissement, lesquels sont indirectement ou uniquement attribuables à une fonction spécifique. Ces coûts sont attribués selon un pourcentage établi en fonction de la quote-part, ou de la totalité de tout autre coût direct, qui est attribuable à la fonction.

2. Apports et débiteurs

Les apports reçus comprennent une subvention à recevoir de 6 000 000 \$ (néant en 2024) du gouvernement fédéral, qui a été reçue après la clôture du trimestre.

3. Prêts

L'échéance des prêts est de quatre à cinq ans et le remboursement du capital n'est pas exigé avant la fin de la première année.

	2025	2024
Total des prêts	34 843 520 \$	34 782 803 \$
Moins la tranche à moins de un an	12 917 963	12 841 725
Total de la tranche à long terme	21 925 557 \$	21 941 078 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

3. Prêts (suite)

Les prêts se présentent comme suit :

- a) Les prêts sont constitués de prêts non garantis à taux variable accordés à de jeunes entrepreneurs pour la création et l'acquisition de nouvelles entreprises. Le montant d'un prêt initial est d'au plus 25 000 \$ (20 000 \$ en 2024). Le taux d'intérêt se situe dans une fourchette allant du taux préférentiel au taux préférentiel majoré de 3,75 %. Au 31 mars 2025, le taux d'intérêt correspond au taux préférentiel majoré de 3,00 % (3,00 % en 2024), et ne peut s'élever à plus de 9 %, à moins que le taux préférentiel de la banque n'excède 9 % (note 5).

Les tableaux qui suivent présentent le portefeuille de prêts de l'Organisme (compte non tenu des prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es) selon les dates d'échéance de paiement.

2025	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	10 364 991 \$	9 451 213 \$	13 983 549 \$	33 799 753 \$
Provision pour pertes sur prêts				(8 449 938)
Prêts, déduction faite de la provision				25 349 815
Moins la tranche échéant à moins de un an				10 364 991
Prêts à long terme				14 984 824 \$

2024	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	10 823 822 \$	10 083 148 \$	13 623 636 \$	34 530 606 \$
Provision pour pertes sur prêts				(8 632 651)
Prêts, déduction faite de la provision				25 897 955
Moins la tranche échéant à moins de un an				10 823 822
Prêts à long terme				15 074 133 \$

La juste valeur des prêts se rapproche de la valeur comptable des prêts, déduction faite de la provision, et elle est calculée selon les montants futurs estimatifs des flux de trésorerie.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

3. Prêts (suite)

Le tableau qui suit présente la provision générale pour pertes sur prêts.

	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 632 651 \$	9 500 071 \$
Radiations, déduction faite des montants recouvrés appliqués à la provision	(2 457 611)	(2 466 667)
Charge attribuable à une perte sur prêts	2 274 898	1 599 247
Solde à la clôture de l'exercice	8 449 938 \$	8 632 651 \$

- b) En mars 2021, l'Organisme a mis sur pied le Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es. Dans le cadre de ce programme, le montant maximal d'un prêt initial est de 50 000 \$ (40 000 \$ en 2024). Le montant des remboursements de la ligne de crédit de la Banque Royale du Canada (« RBC ») est limité au produit reçu au titre des paiements d'intérêt sur les prêts et des remboursements du principal liés au Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es et ces remboursements seront effectués à mesure qu'ils sont reçus par l'Organisme. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur prêts n'est requise pour ces prêts.

Les tableaux qui suivent présentent le portefeuille de prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es de l'Organisme selon les dates d'échéance de paiement.

2025	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	2 552 972 \$	2 896 474 \$	4 044 259 \$	9 493 705 \$
Moins la tranche échéant à moins de un an				2 552 972
Prêts à long terme				6 940 733 \$

2024	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	2 017 903 \$	2 480 583 \$	4 386 362 \$	8 884 848 \$
Moins la tranche échéant à moins de un an				2 017 903
Prêts à long terme				6 866 945 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

4. Immobilisations

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ordinateurs et logiciel	2 200 767 \$	1 858 521 \$	342 246 \$	177 062 \$
Mobilier de bureau	511 355	339 725	171 630	106 745
Améliorations locatives	849 103	531 066	318 037	100 910
	3 561 225 \$	2 729 312 \$	831 913 \$	384 717 \$

5. Dette bancaire

a) Banque de développement du Canada (« BDC »)

i) Facilité de crédit

Le 29 septembre 2017, l'Organisme a signé une lettre d'offre avec la BDC concernant une facilité de crédit renouvelable à vue de 20 000 000 \$. Le 23 mars 2021, l'Organisme a signé une version révisée de la lettre d'offre visant la modification de certaines modalités et conditions afférentes à la facilité de crédit. Conformément à la modification du 23 mars 2021, la limite des emprunts est passée de 20 000 000 \$ à 10 000 000 \$ et il a été convenu que les clauses restrictives liées aux emprunts ne devraient pas s'appliquer aux prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es financé par la RBC puisque ces prêts sont constatés à titre d'initiatives spéciales. La facilité de crédit porte intérêt au taux de base variable de BDC, minoré d'un écart de 2,74 % par année, plus une commission d'attente de 0,07 % par année grevant la partie non utilisée de la facilité de crédit. La facilité de crédit est remboursable à vue et est garantie par un contrat de garantie générale constituant un droit de premier rang exclusif grevant toutes les propriétés de l'Organisme, notamment les droits de l'Organisme relativement aux prêts, exclusion faite des actifs au titre des initiatives spéciales comme le Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es.

Au 31 mars 2025, l'Organisme n'avait prélevé aucun montant (aucun montant en 2024) sur la facilité de crédit. Les montants prélevés, le cas échéant, sont utilisés pour prêter du capital aux jeunes entrepreneurs.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

5. Dette bancaire (suite)

ii) Entente conjointe

Le 12 septembre 2024 (le 19 mars 2021 en 2024), l'Organisme a signé une version révisée et retraitée de l'entente conjointe contractée avec BDC visant à fournir un financement supplémentaire aux candidats admissibles de l'Organisme. La contribution totale de BDC ne doit pas excéder 70 000 000 \$ (60 000 000 \$ en 2024).

Les autres produits comprennent des frais reçus de BDC de 490 327 \$ (507 511 \$ en 2024).

b) RBC

Le 23 mars 2021, l'Organisme a conclu une convention de crédit avec la RBC visant une facilité de crédit à vue renouvelable de 3 000 000 \$ afin de financer des prêts effectués par l'Organisme aux termes du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es. Au cours de l'exercice, le montant du crédit disponible a été augmenté pour atteindre 18 250 000 \$ (12 250 000 \$ en 2024). La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la RBC majoré de 3,00 % (3,00 % en 2024), le taux d'intérêt ne pouvant excéder 9 %, sur le solde en cours de la facilité de crédit. Dans le cas où le taux préférentiel de la RBC dépasserait les 9 %, le taux d'intérêt serait égal au taux préférentiel de la RBC et le taux ne doit à aucun moment être supérieur au taux d'intérêt utilisé pour financer les prêts aux termes du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es [note 3 a)]. Le recours de la RBC pour recouvrer auprès de l'Organisme tous les montants aux termes de cette convention se limite à recevoir le produit des paiements d'intérêt sur les prêts et les remboursements en principal liés au Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es à mesure qu'ils sont reçus par l'Organisme. La facilité de crédit est remboursable à vue et est garantie par une convention de sûreté qui constitue un droit de premier rang grevant tous les prêts au titre du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es financés aux termes de la facilité de crédit de la RBC.

Au 31 mars 2025, l'Organisme a prélevé 9 297 415 \$ (8 930 101 \$ en 2024) sur cette facilité de crédit.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

6. Apports reportés

L'Organisme a reçu plusieurs subventions du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et plusieurs commandites de sociétés. Le montant des apports et des commandites n'ayant pas encore été constaté à titre de produits s'établit comme suit.

	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 216 393 \$	152 917 \$
Apports et commandites reçues	11 645 357	13 874 705
Montants constatés à titre d'apports et de commandites	(11 933 494)	(12 811 229)
Solde à la clôture de l'exercice	928 256 \$	1 216 393 \$

7. Incitatifs à la location reportés

	2025	2024
Incitatifs à la prise à bail	251 697 \$	– \$
Moins l'amortissement cumulé	28 627	–
	223 070 \$	– \$

8. Actif net grevé d'une affectation interne

Au cours de 2015, le conseil d'administration a approuvé le transfert d'une somme de 11 500 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net grevé d'une affectation interne. L'actif net grevé d'une affectation interne servira aux activités de fonctionnement futures et aux ressources nécessaires pour le financement de nouvelles entreprises en démarrage.

9. Charges par fonctions

2025	Programmes entrepreneuriaux	Initiatives de sensibilisation	Préparation de la collecte de fonds	Administration	Total
Charges salariales	9 814 676 \$	1 208 587 \$	1 007 750 \$	2 320 856 \$	14 351 869 \$
Coûts liés à la commercialisation	1 311 099	898 965	5 624	–	2 215 688
Coûts liés aux programmes	1 431 732	76 367	50 988	826 898	2 385 985
Coûts liés à l'occupation et à l'exploitation	1 093 264	119 201	58 967	470 638	1 742 070
Amortissement	255 503	32 297	13 236	67 899	368 935
Charge attribuable à une perte sur prêts	2 274 898	–	–	–	2 274 898
	16 181 172 \$	2 335 417 \$	1 136 565 \$	3 686 291 \$	23 339 445 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

9. Charges par fonctions (suite)

2024	Programmes entrepreneuriaux	Initiatives de sensibilisation	Préparation de la collecte de fonds	Administration	Total
Charges salariales	8 407 061 \$	1 158 430 \$	649 754 \$	2 204 673 \$	12 419 918 \$
Coûts liés à la commercialisation	944 936	905 441	12 684	3 983	1 867 044
Coûts liés aux programmes	1 047 443	23 461	110 246	693 619	1 874 769
Coûts liés à l'occupation et à l'exploitation	835 592	103 344	46 690	525 387	1 511 013
Amortissement	144 896	21 398	8 254	37 243	211 791
Charge attribuable à une perte sur prêts	1 599 247	—	—	—	1 599 247
	12 979 175 \$	2 212 074 \$	827 628 \$	3 464 905 \$	19 483 782 \$

10. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements nets aux termes de contrats de location-exploitation pris par l'Organisme à l'égard de son équipement et de ses locaux.

2026	1 273 578 \$
2027	1 237 586
2028	1 238 934
2029	1 262 753
2030	1 168 092
Par la suite	127 634
	6 308 577 \$

11. Opérations entre apparentés

Opérations avec la Fondation Futurpreneur (la « FF »)

L'Organisme entretient une relation de nature économique avec la FF, du fait que l'Organisme est le seul membre de la FF. La FF est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en date du 1^{er} avril 2012. L'Organisme fournit un soutien administratif et des installations à la FF. La FF a pour objectif de faire progresser l'éducation axée sur le perfectionnement des compétences personnelles, des compétences en affaires et sur l'entrepreneuriat, et de faire progresser l'éducation par la recherche sur l'entrepreneuriat et la publication des résultats utiles tirés d'une telle recherche.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

11. Opérations entre apparentés (suite)

Au cours de l'exercice, l'Organisme a administré quelques programmes au nom de la FF. Le total des coûts liés aux programmes s'est établi à 465 003 \$ (415 000 \$ en 2024). La FF a financé ces programmes et un montant de 250 000 \$ (200 000 \$ en 2024) est pris en compte dans les autres produits et un montant de 82 379 \$ (165 000 \$ en 2024) est pris en compte dans les apports et commandites en lien avec le financement des programmes. Un montant de 132 621 \$ (50 000 \$ en 2024) est pris en compte dans les apports reportés à la clôture de l'exercice en lien avec le financement des programmes.

Les données financières de la FF n'ont pas été consolidées dans les états financiers de l'Organisme. Le tableau qui suit donne un résumé des données financières de la FF.

État de la situation financière

	2025	2024
Actif	800 494 \$	827 643 \$
Passif	285 028	242 150
Actif net	515 466 \$	585 493 \$

État des résultats

	2025	2024
Produits	465 003 \$	415 191 \$
Charges	535 030	452 315
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(70 027) \$	(37 124) \$

État des flux de trésorerie

	2025	2024
Activités d'exploitation	(24 728) \$	(111 130) \$
Diminution de la trésorerie	(24 728)	(111 130)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	823 332	934 462
Trésorerie à la clôture de l'exercice	798 604 \$	823 332 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

12. Gestion des risques financiers

L'Organisme est exposé aux risques de crédit et de liquidité en raison de la nature de ses activités. L'Organisme est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt et risques de marché découlant de ses instruments financiers. Le programme global de gestion du risque et les pratiques commerciales de l'Organisme tendent à limiter toute incidence défavorable que pourraient avoir ces risques sur la performance de l'Organisme. L'exposition à ce risque n'a pas changé de façon importante par rapport à 2024.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que des emprunteurs manquent à leurs obligations financières. L'Organisme atténue ce risque en limitant les montants des prêts accordés aux entrepreneurs individuels et en recrutant du personnel ayant les compétences nécessaires pour évaluer la qualité des demandes de prêt soumises par les entrepreneurs. L'Organisme offre un programme de mentorat obligatoire tout en effectuant les procédures individuelles de contrôle diligent et d'approbation du crédit pour toutes les demandes reçues des entrepreneurs individuels afin d'atténuer tout autre risque financier éventuel après que les prêts ont été versés.

b) Risque de liquidité

L'Organisme gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus de manière à s'assurer qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance.